

les pêcheurs privés du lac de l'Astarac

Forte mortalité relevée chez les carpes



les pêcheurs privés du lac de l'Astarac

Samedi, c'était l'ouverture de la seconde catégorie, et parmi les nombreux lacs de pêche du département, celui de l'Astarac est l'un des plus plébiscités.

Malheureusement, il ne pourra pas en être de même cette année. Un épisode de mortalité sévère dans la population de carpes ces derniers jours a contraint les autorités sanitaires à interdire la pêche sur ce plan d'eau. La DDETS-PP (ex-DDCSPP) soupçonne la CE, plus connue sous le nom de maladie du sommeil ou la HKV (herpès-virose de la carpe). Ces maladies étant très contagieuses et pouvant se répandre facilement via le matériel de pêche, les services vétérinaires ont mis en place un arrêté interdisant la pêche en attendant les résultats des analyses en laboratoire.

L'arrêté sera levé si les résultats des analyses pour la HKV se révèlent négatifs (comptez une dizaine de jours). Les analyses concernant la maladie du sommeil mettront plus de temps à arriver.

Si vous avez pêché le lac de l'Astarac dans les derniers jours, il est plus que conseillé de désinfecter tout votre matériel de pêche (bottes ou waders compris) afin de limiter la propagation de cette maladie.